

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 juin 2016

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1042

présenté par
M. Denaja

ARTICLE 12 BIS

À l'alinéa 18, substituer aux mots :

« conformément aux règles »

les mots :

« dans les conditions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.